

MANIFESTE D'ÉROFA POUR UNE LANGUE FRANÇAISE ÉCRITE VIVANTE, RATIONNELLE ET ACCESSIBLE À TOUS

Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

« C'est en vain que nos Josué littéraires crient à la langue de s'arrêter, les langues ni le soleil ne s'arrêtent plus. Le jour où elles se fixent, c'est qu'elles meurent. »

Victor Hugo

L'association *Études pour une Rationalisation de l'Orthographe Française d'Aujourd'hui* (ÉROFA) après deux ans d'interruption de ses activités du fait de la pandémie, s'est dotée d'une nouvelle équipe de direction et d'un nouveau président, Martial Maynadier, qui prend la suite de Claude Gruaz. Ce dernier, collaborateur de Nina Catach, lui succéda au CNRS et fonda ÉROFA, dont il demeure président d'honneur et membre du CA. Nina Catach, incontestable autorité en matière d'analyse du système orthographique français, fut l'animatrice essentielle de la mise en œuvre des *Rectifications* impulsées en 1990 avec l'approbation, en France, du Premier ministre, du ministère de l'Éducation nationale et de l'Académie française. Ces évolutions de l'orthographe reçurent également l'aval des autres autorités linguistiques de la francophonie.

Ces réformes se sont heurtées pourtant à une grande résistance de tous les « conservateurs » de la langue écrite qui considèrent celle-ci comme un acquis patrimonial dont chaque pièce archivée doit demeurer intouchable et inamovible.

La langue française dans son oralité demeure une langue vivante et donc évolutive, adaptative et fonctionnelle, diversifiée selon ses contextes d'usage. Il n'en va pas de même de l'orthographe qui a été figée dans ses règles par les autorités politiques et éducatives du 19^{ème} siècle dans un souci d'unification nationale des usages en vigueur. Ainsi depuis quelque deux siècles la graphie du français est demeurée dans une gangue d'immobilité, le moindre écart étant dénoncé comme « une faute », entraînant échec et sanction. Le respect de la norme écrite est devenu, dans cet esprit, un instrument de sélection qui distingue une infime minorité et laisse de côté une population globale qui ne connaît ni ne maîtrise les complexités graphiques de sa langue en dépit des très nombreuses heures d'enseignement consacrées à l'apprentissage de difficultés irrationnelles. Les correcteurs des machines modernes suppléent, plus ou moins efficacement, à cette ignorance quasi généralisée des subtilités et chaussetrappes de la langue française écrite. Ce ne sont plus les francophones qui maîtrisent l'orthographe mais quelques programmeurs, guidés par des linguistes érudits.

La complexité de la transcription écrite de notre oralité, bien supérieure à celle de toutes les autres langues romanes, est un facteur de discrimination sociale, de souffrance et d'échec scolaire en particulier pour les enfants dyslexiques, bien plus nombreux dans la francophonie qu'en Italie ou dans le monde hispanophone. L'absence d'évolution de l'orthographe française constitue un obstacle majeur au développement de notre langue dans le monde.

Parler une langue, c'est d'abord la comprendre et se faire comprendre. La parfaite prononciation des mots, la savante construction de phrases, l'emploi subtil des temps, ne sont pas requis comme des données indispensables à l'élocution. On admet fort bien et parfois on valorise les variations de style, d'accent, de phrasé, voire la créativité du langage oral. Pourquoi en va-t-il tout autrement à l'écrit ? Pourquoi la correction la plus rigide à l'égard de toutes les règles arbitraires des siècles précédents est-elle considérée comme indispensable à toute production d'écrit ? Pourquoi la moindre variante simplificatrice quant aux normes établies est-elle regardée comme un manquement faisant de celui qui le commet un coupable dénigré devant porter le poids de « la faute » ?

ÉROFA ne remet pas en cause l'héritage historique de la langue et de ses usages mais plaide pour une langue écrite vivante qui, de nouveau, accepte une évolution graphique (déjà en cours dans l'usage, volontairement ou non) vers une simplification des difficultés inutiles. Ceux qui sont attachés à l'orthographe qu'ils ont apprise, et qu'ils aiment telle qu'elle est, pourront continuer de l'utiliser. Mais de grâce qu'ils cessent de dénoncer l'ignorance des jeunes générations qui seraient fautives de ne pouvoir se hisser « à leur niveau ». Simplifions et rationalisons la tâche des nouveaux apprenants, francophones ou non.

Les travaux d'ÉROFA donnent des pistes pour faire évoluer l'orthographe en ce sens. Quatre domaines ont fait l'objet d'études et de propositions, publiées dans des opuscules édités par Lambert Lucas. D'abord, la réduction de toutes les consonnes doubles non justifiées. En second lieu, le remplacement du X final muet par un S au singulier et au pluriel, dans les adjectifs, noms et verbes conjugués. La troisième proposition est de ramener la règle d'accord du participe passé à la seule différence entre « être » (accord avec le sujet) et « avoir » (aucun accord). La quatrième étude a porté sur les lettres grecques et similaires comme les H non fonctionnels, que l'on peut ôter, les Y à remplacer par I, et les lettres doubles (Œ, PH, CH) qui peuvent être simplifiées en utilisant les graphies des sons qui leur correspondent, comme c'est déjà le cas dans d'autres langues romanes.

En 2018, ÉROFA a publié le *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français* regroupant les mots concernés par ces évolutions qui pourraient, si l'on en décidait, être admises, pratiquées et enseignées dès aujourd'hui. L'association ÉROFA travaille également à la création d'outils informatiques conformes à ces propositions. Une version numérique du dictionnaire existe déjà, qui présente la conversion de quelque 15 000 mots vers leur forme simplifiée tenant compte des études menées.

L'essentiel nous apparaît dans le fait de cesser de considérer la langue écrite comme la chasse gardée des traditionalistes qui discriminent tous les autres scripteurs. Il convient au contraire de valoriser l'expression écrite et l'orthographe en tant qu'instruments de communication et de créativité. Le droit à l'écriture rationnelle doit être reconnu comme le droit à la parole libre (article 11 de la déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen).

La promotion d'une orthographe « érofiène » se fonde sur le principe du libre choix d'une orthographe traditionnelle ou rationalisée. Tout ce qui contribue à la clarté et à la précision doit être conservé. Les règles d'accord peuvent faire l'objet d'études, cependant, même simplifiées, elles sont toujours nécessaires, et cela demande des savoirs et de l'attention. Tout le reste, arbitraire et inutile à la compréhension, doit être considéré comme ouvert à la liberté d'une évolution intelligente.

Notre association poursuivra ses études et ses propositions pour accompagner et favoriser la rationalité et la vitalité de la langue écrite française.

PARIS

16 décembre 2022

Martial Maynadier
Président d'ÉROFA

Claude Gruaz
Président d'honneur

Le conseil d'administration

Michel Alessio, Jean-Claude Anizan, Danièle Cogis, Annie Desnoyers,
Jean Louis Duchet, Emmanuel Fruchard, Louis Louvel, Serge Monier